

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 17

Artikel: Les assemblées paroissiales de 1798
Autor: Mogeon, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212079>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité
Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 25.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont recues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 22 avril 1916 : Les assemblées paroissiales de 1798 (L. Mogen). — Combe et combier (V. F.). — Une enclave vaudoise à Berne (M. H.). — En marge de la tourmente (J. M.). — Lou polhin (J.-L. Morat). — Au drapeau (H.-L. Bory). — Au pays de la guerre.

LES ASSEMBLÉES PAROISSIALES DE 1798

L'ASSEMBLÉE provisoire vaudoise venait de voter unanime l'adhésion à la constitution de la République helvétique une et indivisible. L'indépendance du Pays de Vaud — République lémanique depuis le 24 janvier — était définitivement proclamée. Il fallait obtenir pourtant la ratification populaire et donner aux citoyens une première occasion de faire acte de souveraineté. Le jeudi 15 février, « tous les hommes communians » se rendaient à neuf heures du matin, au son de la cloche, à l'église où le pasteur — ou le curé, et, en l'absence d'un de ces ecclésiastiques, un magistrat — devait faire lecture du projet de constitution, lecture suivie de « quelques moments de silence » et de l'allocution que voici :

« Vous venez d'entendre, Citoyens et Amis, la lecture de ce projet de Gouvernement, que vous êtes appelés à sanctionner et à accepter.

1^o ... Sous cette nouvelle forme, vous ne passez point sous une domination étrangère, mais vous restez Suisses et cela sous des conditions meilleures et plus honorables que ci-devant.

Vous n'étiez pas proprement Suisses auparavant, vous étiez des sujets d'un canton suisse ; aujourd'hui vous formez vous-mêmes un Canton de la République helvétique ; des Députés Représentants que vous nommerez chaque année feront partie du Deux-Cents souverain qui gouverne la République...

2^o Ce nouveau Gouvernement est fondé sur la Liberté et l'Égalité.

La Liberté dont il s'agit ici consiste en ce que la Loi à laquelle on doit obéir soit faite par la volonté du Peuple ou de ceux qui, tirés de son sein pour le représenter, n'ont d'autres intérêts que les siens. Vous ne possédiez pas cet avantage sous l'ancien Gouvernement. Les Bernois et les Fribourgeois faisaient les Lois, mais dans nombre de cas ils s'y soustraient et plusieurs d'entre elles étaient destinées à leur réservé les places, les richesses et les hommes du Pays.

L'Égalité consiste en ceci : que tous les habitants du Pays qui seront capables de remplir les places distinguées parmi nous puissent y prétendre et y être admis. Elle veut que le fils du Citoyen le plus pauvre, qui par sa conduite et ses talents se sera rendu capable de gouverner ses semblables, puisse parvenir à toutes les places.

3^o La Religion de vos Pères sera maintenue dans tous ses droits et dans tout le respect qui lui est dû.

4^o Si par suite de l'établissement de ce nouveau Gouvernement quelqu'un d'entre vous perdait le revenu d'une place ou bénéfice quel-

conque vous aurés remarqué qu'il vous promet un dédommagement pourvu toutefois que vous ayé accepté et soutenu le dit Gouvernement. »¹

5^o Les ministres de la Religion ne pourront pas avoir de part au Gouvernement ni assister aux assemblées primaires. Si cette mesure vous paraît trop sévère, si vous désirés voir au milieu de vous, dans toutes les occasions importantes, ces hommes vénérables qui vous parlent au nom de la Divinité et vous consolent dans vos peines, vous chargerez vos Représentants à l'Assemblée législative d'obtenir un changement à cet égard et non seulement pour ce fait en particulier, mais pour tous les cas où vous voudrás faire quelques corrections ou réformes dans le Gouvernement, vous en chargerez vos Représentants, qui les obtiendront à coup sûr si ces changemens sont raisonnables.

6^o ... Nous ne nous séparons point absolument des Bernois et Fribourgeois, au contraire et s'ils adhèrent aussi à ce projet, nous leur resterons unis, non plus il est vrai, comme les sujets le sont à leurs Maîtres, mais comme des frères membres de la même famille et qui doivent s'occuper mutuellement du bonheur commun... »

La « bénédiction Divine » est implorée :

« O notre Dieu, qui daignas jadis dicter à Moïse ton Prophète, les formes suivant lesquelles tu voulus qu'Israël fût gouverné, daigne par ton Esprit descendre au milieu de nous et nous inspirer pour celles qui nous sont présentées la confiance qui nous portera à les accepter, s'il est vrai qu'elles doivent faire notre bonheur : dispose nos cœurs à la docilité et à la sagesse afin qu'une injuste prévention ne nous engage point à répéter ce que tu nous auras offert dans ta bonté.

O Souverain Maître de l'Univers, reçois les vœux et les hommages d'un Peuple libre, qui n'a plus au devant de Lui que les Loix qu'il fait, le magistrat qu'il choisit et toi-même.

Bénis les travaux de ceux qui dans ces moments difficiles cherchent à maintenir au milieu de nous l'ordre et la paix.

Combien elle va devenir plus auguste cette cérémonie où nous irons à la Table sacrée faire profession d'être tous égaux et frères. Ce sera alors que nous pourrons faire cette profession avec le sentiment intime de la persuasion et de la vérité.

Entens notre Prière, ô notre Dieu. Pleins de ton Esprit et sous tes auspices nous allons déclarer notre volonté sur le projet de constitution qui vient d'être lu en ta présence. »

De nouveau, un silence, puis cette question : « Approuvez-vous la constitution qui vous est offerte ? »

La réponse devra se faire par assis et levé, sans discussion préalable.

Il est défendu de venir à l'assemblée muni d'une arme ou d'un « bâton ». Les procès-verbaux, signés par le pasteur ou un magistrat ainsi que par le plus grand nombre possible des

¹ C'est nous qui soulignons.

citoyens, seront adressés, cachetés, aux comités de surveillance qui, après avoir groupé toutes les pièces, les enverront par courrier extraordinaire à Lausanne où l'Assemblée provisoire vaudoise les vérifiera dès le lendemain.

La proclamation ci-dessus fut rédigée par le président Glayre et présentée le 10 février à l'Assemblée provisoire qui en vota l'impression.

Quelques jours plus tard, le 13, elle priaît de même le docteur Secretan de rédiger un discours qui devait être lu le 14 — soit la veille des assemblées paroissiales — aux milices du pays mis sur pied :

« L'Assemblée décrète qu'un membre de son corps et muni de pouvoirs de sa part, se joindra dans chaque lieu de réunion à l'inspecteur militaire et s'efforcera d'échauffer le patriotisme des soldats soit en lisant un discours imprimé dont il lui sera remis des exemplaires soit en leur présentant les réflexions qui lui paraîtront devoir influer le plus puissamment sur leur esprit. »

En somme le discours de Secretan et la proclamation rédigée par Glayre sont identiques, sinon de forme, du moins quant au fond. L'un devait être lu en plein air, l'autre à l'intérieur d'un édifice religieux. Secretan, après avoir dit que la votation « déciderait du bonheur ou du malheur de notre pays » souligne le fait que la constitution présentée est « approuvée par la grande nation » et que « le citoyen général en chef de l'armée française est venu nous féliciter de l'avoir accepté. »

« ... Quand même ce projet de Loix ne serait pas aussi bon qu'il est, il vaudrait toujours mieux avoir une règle moins parfaite que de n'en avoir aucune ». Car si chacun voulait avoir son avis, faire la Constitution à sa manière, y retrancher ceci ou y ajouter cela, il s'ensuivrait que nous n'en aurions aucune, puisque personne n'a le droit de croire que sa volonté soit meilleure que celle de son voisin... »

Si vous aimez vos frères et vos enfants, si vous voulez leur conserver le pain que vous leur avez gagné ou que vous tenez de vos pères, croyez en nos conseils, évitez les affreuses querelles, les troubles, les meurtres mêmes qui arriveraient entre des citoyens, entre des frères, si nous ne nous réunissions pas tous pour accepter tout simplement ce plan qui nous est offert, afin de maintenir la paix et la bonne union dans notre chère patrie. »

Le projet fut adopté à la presque unanimité le 15 février, non sans quelque hésitation de la part de certains paroissiens, ainsi qu'en témoigne par exemple la pièce suivante :

« Les communians de Villars le Compte (sic) au nombre de 48 se seroient rendus aujourd'hui en l'église paroissiale à Thierrens pour y entendre la lecture d'un projet de constitution helvétique envoyé à notre pasteur de la part de l'assemblée représentative provisoire du Pays de Vaud siégeante à Lausanne, lequel a été lu et accompagné d'une prière analogue aux circonstances sous datte du 10^e courant et au moment de son acceptation ou rejet. Les soussi-

gnés pour le dit Villars le Compte auraient voulu de suite y apporter leurs vœux et adhésions, mais d'autres villages ont désiré terme pour se décider, ce qui les a fait partir chez eux et réflexion faite aujourd'hui en assemblée communale au dit Villars le Compte viennent par le souscrit des cy après au nom du dit lieu, accepter purement et simplement le dit projet de constitution qui leur a été lu à raison qu'ils estiment et attendent avec une pleine confiance qu'il en sortira des lois qui accompliront le vœu de tout bon citoyen et le bonheur de la patrie. Ainsi passé en dite assemblée, comme en font foy les signatures des citoyens cy après, le 16^{me} jour de février 1798 au premier de notre régénération, que Dieu veuille bénir à jamais, ainsi que chaque membre qui sera établi pour gouverner.

Jean Pierre Pidoux, commandant d'exercice, Jean Pierre Bulloz, Jean Isaac Jaquier, Pierre Daniel Jaquier, Jean Pierre Pidoux, François Jaquier, Abram Samuel Bulloz, Pierre Pidoux, ancien commandant d'exercice, Abram Bulloz, Daniel Pidoux, charpentier, Pierre Pidoux, charpentier, Pierre Philippe Jaquier, Jean Anthoine Bulloz, Jean Pierre Pidoux-Besson, Jean Ph. Pidoux, Jean Anthoine Jaquier, Jean Daniel Bulloz, Jean Pierre Bulloz, Daniel Pidoux, Jean Philippe Pidoux dit Bourgeois, Jacob Perrin, Jean Pierre Perrin, Jean Perrin, Pierre Elie Pidoux, Jean Pierre Pidoux, Jean Pidoux, Jaques Pidoux, maréchal. »

Les proclamations n'avaient pas prévu de délibération en assemblées communales ; elles avaient même exclu toute délibération. Les communians de Villars le Comte, voisins d'un grand village où les Bernois conservaient des sympathies, avaient, comme d'autres, « désiré terme » pour dire oui.

Bientôt les assemblées primaires allaient à leur tour se réunir.

L. MOGEON.

Le journal de Paris. — Une bonne vieille grand'mère, en convalescence dans une de nos infirmeries et qui jamais n'avait lu d'autre journal que sa fidèle *Feuille d'avis*, demande un matin de la lecture à la personne qui la soignait. A défaut de la *Feuille*, qui ne paraît que l'après-midi, on donna à la bonne vieille un journal de France.

— Je ne connais pas ce journal, observa la malade ; d'où vient-il ?

— De Paris.

— Ah ! ... de Paris ! ... Oui mais est-ce qu'on peut le lire en vaudois ?

— La bonne vieille mit ses lunettes et fut tout étonnée de pouvoir lire le journal de Paris aussi bien que sa chère *Feuille*. R. R.

COMBE ET COMBIER

Le Vaudois, généralement, n'aime pas à écrire. Ne l'en blâmons pas. Il vaut mieux ne rien écrire que d'écrire des riens. Mais le peu de propension à noircir du papier n'est pas toujours un effet de la sagesse. Bien souvent nous n'osons mettre par écrit notre pensée et encore moins la publier, crainte de ne pas trouver le mot propre, d'employer des locutions non admises par les lettrés de France. C'est là une timidité exagérée, et l'on ferait tout un vocabulaire des termes que nous croyons purement vaudois, dont nous n'usons qu'avec une sorte de gêne et qui appartiennent bel et bien à la langue de Voltaire et d'Anatole France.

Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, le mot, de *combe*, qui sert à désigner les vallons du Jura, passe encore chez nous pour du pur patois, tandis qu'il se trouve dans les bons dictionnaires français. Un écrivain qui n'est pas précisément un des premiers venus, Charles Nodier,

l'emploie à mainte reprise dans le conte intitulé : *La combe de l'homme mort*.

« *Combe*, écrit-il, est un mot très français qui signifie une vallée étroite et courte, creusée entre deux montagnes et où l'industrie des hommes est parvenue à introduire quelque culture. Il n'y a pas un village dans tout le royaume (Ch. Nodier écrivait ceci sous Louis-Philippe) où cette expression ne soit parfaitement intelligible ; mais on l'a omise dans le dictionnaire, parce qu'il n'y a point de *combe* aux Tuilleries, aux Champs-Elysées et au Luxembourg. »

Dès lors, l'omission a été réparée. Cela n'empêche pas les Combiers eux-mêmes d'hésiter encore à employer le joli mot de *combe*. Quant à *Combier*, ils sont d'autant moins portés à l'écrire qu'ils le considèrent comme une sorte de sobriquet, à eux appliqué par ces gros niais de la plainé, ignorants des choses de la montagne, et des combes en particulier. *Combier* est tout aussi français que *combe*. Voici ce qu'en dit le *Nouveau Larousse illustré* :

« *Combier, combière.* — Se dit proprement, dans le Jura, des habitants des pays de combes, et, au figuré, d'une personne pleine de finesse et de défiance, sous une apparence de rondeur et de bonhomie. »

Donc, à en croire Larousse, les Combiers ne sont pas tous dans les combes. Pour nous, nous placerons toujours à la Vallée de Joux les vrais Combiers, les bons, et partout ailleurs les autres combiers (sans la majuscule).

V. F.

Consolation. — Mme Y se plaignait de vieillir.

« Vous devez, au contraire, être enchantée, lui dit un flatteur ; chaque période de cinq ans ne vous ajoute-t-elle pas un nouveau lustre. »

UNE ENCLAVE VAUDOISE A BERNE

CETTE enclave, c'est la *Patrie vaudoise*, fondée en 1910 par quelques amis désireux de se grouper autour du drapeau vert et blanc, de cultiver, sur les bords austères de l'Aar l'âme et l'espérance de notre bon terroir, de fêter les grandes dates de notre histoire.

Au premier abord, un tel but, en tel lieu, pouvait paraître témoignage. Aussi la *Patrie vaudoise* (il fut question d'appeler la nouvelle société : « La Grappe », un bien joli nom ?) débute-t-elle modestement et les premiers pas furent-ils assez difficiles. Plusieurs de nos compatriotes se tenaient sur la réserve et il fallut de la perspicacité pour les intéresser à notre cause. Aujourd'hui, la partie est gagnée et la plupart des notabilités vaudoises en terre bernoise ont voulu venir, elles aussi, grossir nos rangs.

Chaque année des conférences sont organisées et voient accourir un auditoire serré.

Le programme de cette année a été fort bien choisi. Le 24 janvier, c'était le professeur Paul Decker, de Lausanne, qui venait nous parler des *Révolutions vaudoises*, sujet très captivant et très goûté des deux sexes. Puis ce fut, entre représentant du sexe dit fort, une spirituelle et aimable causerie du colonel Quinclet sur *Pierre de Savoie*, la grande et belle figure militaire du moyen-âge.

Hier, enfin, la *Patrie vaudoise* clos sa saison d'hiver en fêtant dignement le 14 avril, la date chère à tous ceux qui apprécient notre séculaire indépendance.

La coquette salle de l'Ours (il n'a du reste pas été question du plantigrade) était bien garnie. Pour la première fois depuis sa fondation un conseiller fédéral en charge nous honorait de sa présence. M. le président Camille Décoppet, merci de la sympathie que vous tenez à témoigner aux Vaudois de Berne ; elle leur est précieuse et nécessaire. Hâtons-nous d'ajouter que

cet appui moral, qui fait notre force, ne nous point été marchandé jusqu'ici par les Vaudois influents de la capitale : anciens magistrats, hauts fonctionnaires, etc. Vos encouragements chers concitoyens, vont droit à nos cœurs transplantés.

C'est un vrai régal littéraire et artistique qu'ont goûté le 15 avril les Vaudois et Vaudoises et leurs invités.

Le Comité (que préside avec beaucoup de doigté M. Louis Jaton, de Villars-Mendras) a eu la bonne fortune d'obtenir le concours M. Jaccottet, de Vevey, l'auteur de talent d'avenir, si avantageusement connu. M. Jaccottet nous a transporté sans fatigue à *Barberêche* et a ouvert devant nous le livre de la cabane qu'il a commenté en philosophe et en ami de l'Alpe libre et génératrice de nobles sentiments. Dans ces temps d'amertume universelle, il réconfortant de s'élever, ne fut-ce que pour quelques instants, sur les pures et fières cimes où nous a conduits le conférencier. M. Jaccottet vivement acclamé, nous a aussi fait part de ses impressions militaires en des croquis pris sur le vif et a déclamé de beaux vers avec une parfaite maîtrise.

M. Ney, de Lausanne, directeur du Bureau fédéral de statistique, avait été chargé de tout à la Patrie. Il a jeté quelques poignées de grain dans ce champ labouré en tout sens. M. Ney est bien Suisse et bien Vaudois. Il veille sur notre pays uni et fort, capable de résister à tous les envahissements indésirables.

De nombreuses productions, variées et de meilleur goût, ont suivi. Il faudrait citer bien des noms. Il en est quelques-uns que nous pouvons omettre : Mme Guignard, de l'Abbaye de Bonvillars ; Mme Brailard ; Mme et Mme Piguet, de vrais virtuoses du piano ou du violon (M. B.) ; M. Krieg, un poète par exemple. Ajoutons qu'un petit bal avait été improvisé. M. Junod (Ste-Croix) qui dirigeait la partie oratoire, avait supprimé les bans, innovation heureuse qui fit une part plus large à la conversation.

La manifestation, dans sa simplicité — chacun s'y sentait à l'aise, car il n'y avait pas de litière de toilettes — contribuera sans doute à faire connaître toujours plus avantageusement la *Patrie vaudoise*, inoffensive enclave romande sur le territoire hospitalier de la Suisse allemande ; à lui amener de nouveaux éléments de longue vie et de prospérité.

Berne, 16 avril 1916.

M. H.

Quel toupet ! — Une bonne se présente dans une maison pour entrer en service.

La maîtresse de maison lui demande :

— Avant tout, mon enfant, je désire savoir pourquoi vous avez quitté votre dernière place.

La bonne, d'un air piqué :

— Madame est bien curieuse ! ... Est-ce que je demande à Madame pourquoi sa dernière bonne n'est pas restée ici ?

EN MARGE DE LA TOURNANTE

Le croiriez-vous, mais il est ici, à Lausanne un citoyen intelligent, certes, et point du tout indifférent, à l'ordinaire, à ce qui se passe, qui, depuis un an au moins, n'ouvre plus un journal. Les premiers mois de la guerre, il fit comme tout le monde : il dévorait littéralement les journaux ; il ne pouvait attendre d'un jour à l'autre pour avoir des nouvelles. Elles n'étaient jamais assez fraîches, à son gré. Alors, chez lui, tout seul, il ruminait, ruminait ce qu'il avait lu, se réjouissant et se désespérant tour à tour des succès et des revers du belligérant pour lequel il avait pris parti. La nuit — quand il dormait — son sommeil était hanté par d'affreux cauchemars. Au café